



**Direction Vie de la Cité**

## **Conseil municipal du 15 juillet 2024 DELIBERATION**

Rapporteur : Sami BOURI

Secrétaire de séance : Monsieur Jean CONTOU-CARRÈRE

**Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33**  
**Nombre de présent-e-s : 30**  
**Nombre de votant-e-s : 33**

**Etaient présent-e-s :**

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoint,  
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

**Etaient représentés :**

- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Jean-Paul PORTESSÉNY donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO

### **20 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DES BOURSES PROJETS JEUNES**

Actuellement, le règlement des bourses Projet Jeunes fixe l'âge minimum d'éligibilité à 16 ans. Cet âge correspond généralement à l'entrée en classe de première.

Cette disposition ne prend pas en compte le fait que dès 15 ans, la majorité des jeunes gens rentre au lycée et est déjà en mesure de proposer et de gérer des projets ambitieux et structurés.

Afin de ne pas faire de différence entre jeunes d'un même établissement et de mieux accompagner cette tranche d'âge dans ses initiatives tout en reconnaissant leur capacité d'autonomie, il est proposé de modifier l'âge minimum pour l'attribution des bourses Projet Jeunes de 16 ans à 15 ans.

Cette disposition permettra notamment de mieux répondre aux besoins et aux capacités des jeunes afin de soutenir leur dynamisme et leurs initiatives dès leur entrée au lycée.

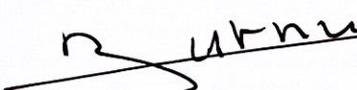
Vu le règlement ci-annexé,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

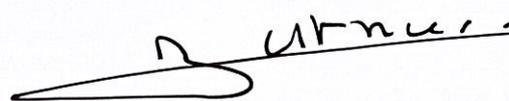
- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** l'abaissement de l'âge minimum pour solliciter une bourse projet jeunes de 16 à 15 ans dans le règlement des bourses projets jeunes.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 15 juillet 2024.  
Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 17/07/2024


Le Maire,


**Bernard UTHURRY**